

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-S 740

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Suppresseur d'émissions de styrène
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Solution d'hydroxypolyesters et de paraffine

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Alcanes en C10-13, iso-	68551-17-7	>= 30 - < 60
Cires parafines	-	>= 10 - < 30

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriété est confidentielle

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
 En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
 Poudre chimique sèche
 Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
 Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
 Pas sensible à l'impact mécanique.
 Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
 Oxydes d'azote (NO_x)
 Oxydes de phosphore
 Information supplémentaire : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éliminer toute source d'ignition. Ventiler l'espace si utilisé à l'intérieur. Porter un appareil respiratoire autonome.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Cires parafines	-	TWA (Fumées)	2 mg/m ³	ACGIH

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

Cires parafines		TWA (Fumées)	2 mg/m3	OSHA P0
-----------------	--	-----------------	---------	---------

Hazardous components without workplace control parameters

Mesures d'ordre technique : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit.

Protection des mains
Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte
Couleur : jaune clair
Odeur : non significatif(ve)
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 6, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator

Point de fusion/point de congélation : < 32 °F (< 0 °C)
Méthode: derived
Peut cristalliser, même à température ambiante.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 348.80 °F (176.00 °C)
Méthode: derived

Pression de vapeur : 3 hPa (68 °F (20 °C))
Méthode: derived

Point d'éclair : 151 °F (66 °C)
Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755

Limite d'explosivité, : 6.00 % (v)

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 0.60 % (v)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative/Densité : Donnée non disponible

spécifique

Densité : 0.86 g/cm³ (104 °F (40 °C))
Méthode: 5 (40°C oscillating U-tube)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'inflammation : > 392.00 °F (> 200.00 °C)
Méthode: DIN 51794

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 40.000 mm²/s (104.00 °F (40.00 °C))**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Néant

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau
Absorption par la peau
Inhalation
Yeux
Ingestion

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 15,900.000000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**68551-17-7 Alcanes en C10-13, iso-:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 34,600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1277 ppm

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15,400 mg/kg

- Cires parafines:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:**68551-17-7 Alcanes en C10-13, iso-:**

Espèce: Lapin
Résultat: irritation légère

- Cires parafines:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**68551-17-7 Alcanes en C10-13, iso-:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

- Cires parafines:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

Incidences sur le : Remarques: Donnée non disponible
développement du fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: Pas de risques connus de maladie chronique.
Des études ont associé une exposition aux solvants répétée et prolongée au cours du travail, avec des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux.
Concentration et inhalation intentionnelles des vapeurs peuvent être dangereuse et mortelles.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

Ingestion:

Symptômes:

Des ingestions peuvent irriter l'appareil digestif; des fortes dosages peut causer une dépression du SNC.

Information supplémentaire**Produit:**

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux : Non applicable

Déchets de résidus : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 311/312 Dangers

: Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302

: Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Massachusetts Right To Know

Cires parafines	-
Phenol	108-95-2

Pennsylvania Right To Know

Hydroxypolyesters	-
Alcanes en C10-13, iso-	68551-17-7
Cires parafines	-
Diethanolamine	111-42-2

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5074
Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Diethanolamine, qui est/ont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

BYK-S 740

Version 6

Date de révision 03/26/2024

Date d'impression 01/06/2026

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 03/26/2024

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.